

avoir discuté toutes nos lois d'éducation avec les inspecteurs d'écoles réunis en conférence, j'ai refondu ou plutôt codifié ces lois. Le travail a été présenté à l'assemblée de la législature, lors de la dernière session; mais les circonstances ne m'ont pas permis de le soumettre à la discussion. Il sera mis devant les chambres, à la session prochaine, et j'espère qu'il obtiendra l'assentiment général, du moins dans ses principales parties. Il ne s'y trouve, d'ailleurs, que peu de clauses nouvelles. Je me suis attaché seulement à classer chaque matière, sous un titre spécial, à rendre la rédaction aussi claire que possible.

“J'ai eu cependant devoir défaire d'une manière plus marquée notre position, comme catholiques, afin d'éviter plus tard ces commotions violentes qui se font ressentir ailleurs, où les droits légitimes de la minorité sont totalement méconnus. Bien que nos écoles catholiques dans cette province soient confessionnelles en pratique, la loi n'est pas assez explicite pour offrir à nos coreligionnaires les garanties qu'ils réclament. Il faut savoir respecter les droits et privilèges des autres croyances religieuses, sans oublier cependant ses propres devoirs”

Grande soirée au Collège de Ste. Anne

Hier au soir, à l'occasion de la fête du Révd. M. Buteau Supérieur, une assistance brillante et nombreuse se pressait dans la grande salle de concert du Collège de Ste. Anne pour y applaudir une soirée dramatique et musicale dont le souvenir demeurera longtemps dans les esprits.

Le programme, divisé en deux parties, était aussi bien rempli que varié.

Pendant la première partie, l'Académie St. Thomas d'Aquin donna une de ses solennelles séances toujours si pleines d'attrait. Le rapport de M. le Secrétaire, écrit avec goût, fit voir que si les Directeurs de cette maison, comprenant les besoins de notre époque, favorisent autant que leurs forces le peuvent permettre, les études commerciales, leur attention n'est pas un instant détournée des parties les plus élevées des hautes études classiques. Nous ne saurions redire les noms de tous les jeunes Messieurs qui furent décorés. Les chaleureux applaudissements de l'auditoire, témoin de leur triomphe, les empêcheront d'être sensibles aux faibles ressources de notre pauvre mémoire.

D'excellents morceaux de musique furent exécutés par les élèves de M. E. Grondin, et le Corps harmonique de M. McKernan.

La Marche solennelle et classique de Gounod et un choix d'airs tirés des Huguenots de Meyerbeer furent rendus avec une précision, une délicatesse et un effet magique par cette Bande qui soutient toujours si bien sa belle réputation.

Un chœur nombreux, soutenu par un brillant orchestre, exécuta sous l'habile direction de M. l'abbé E. Grondin le chant national de Charles VI de Fr. Halévy avec un succès dont nous n'avons pas été souvent le témoin. La grâce, l'enthousiasme et les énergies de l'opéra surent charmer à la fois les oreilles et les cœurs.

La seconde partie de la soirée fut consacrée à la représentation d'un drame en trois actes, intitulé *Thomas Morus*. Personne n'ignore cette belle page de l'histoire de l'Eglise catholique en Angleterre. Morus fidèle à ses devoirs et à sa foi, conduisit les faiblesses de son roi et sa séparation d'avec l'Eglise de Rome; et Henri VIII, poussé par d'influent ministres, fut métré à mort le premier homme de son royaume. Voilà le thème de la belle tragédie qui nous a si puissamment ému hier soir.

Quant à ce qui concerne l'action dramatique, nous n'avons pas réellement de préférences pour aucun des personnages. Tous remplissent leurs rôles d'une manière ravissante, et furent applaudis à outrance.

Voici les noms des principaux personnages du drame avec les noms des élèves qui en furent chargés: Thomas Morus, M. Thomas Chapais; Henri VIII, M. Félix Blanchet; Howard, duc de Norfolk, M. Louis Pelletier; Nevil, ami de Morus, M. Joseph Lemieux; Edouard, fils de Morus, M. Léonidas Duplessis;

Cromwell, ministre de Henri VIII, M. Louis Tremblay; Barnès, confident de Cromwell, M. Onésiphore Roy.

Pendant les entr'actes, de jolis duos, des chansons comiques; parfaitement exécutés, venaient reposer l'auditoire des profondes émotions que produisait l'action tragique. M. J. Lemieux et M. Z. Bernier furent accueillis par des tonnerres d'applaudissements.

A travers les mille distractions et entraînements de la soirée, une chose nous préoccupait constamment et ravissait notre admiration: c'est la tenue digne et posée de tous ces charmants enfants que nous avions sous les yeux. Cette attitude générale des élèves était tout un drame pour nous et nous l'avons suivi avec autant d'intérêt que celui qui avait été préparé avec tant de soins et qui faisait merveille. Nous osons affirmer que cette représentation calme et silencieuse nous a charmé.

Les décors du théâtre étaient du meilleur goût et ont contribué pour beaucoup à relever l'éclat de la fête. M. O'Leary a rendu là de bons services au public en général, et à Messieurs les acteurs en particulier.

Vers 10¹/₂ heures l'assistance était invitée à paraître devant une autre scène. Dans la grande cour des jeunes élèves, tout était préparé pour un beau feu d'artifice qui termina agréablement cette soirée déjà si bien remplie. M. l'abbé G. Cloutier, aidé de quelques élèves, avec presque rien, a fait des merveilles. Si le succès est une récompense, celle-là au moins n'a pas fait défaut, et l'enthousiasme de la foule était un témoignage irrécusable que la démonstration a été parfaite.

Foin de blé d'Inde

Nous empruntons au *Courrier du Canada*, la traduction suivante d'un intéressant article écrit par le consul américain, M. W. C. Howells, sur les avantages de la culture du blé-d'Inde, comme plante fourragère:

“Monsieur,

“Comme votre journal est lu par un grand nombre de cultivateurs dans les environs de Québec, je vous prie de publier l'article suivant qui sera, je crois, utile à ceux qui puisent la nourriture de leurs bestiaux sur leur propre terre. L'automne dernier j'ai entendu beaucoup de plaintes au sujet du peu de foin et de fourrage que fournissait la mauvaise saison qui avait empêché la semence de l'avoine et des autres grains dans le temps ordinaire. Comme un remède partiel et efficace pour ce manque de fourrage je prendrai la liberté de recommander aux cultivateurs ce qu'on appelle aux E.-U. du “blé semé.” Dans la “Réserve de l'Ouest,” c'est-à-dire les douze comtés dans l'état de l'Ohio, cette récolte est regardée comme indispensable en matière de fourrage; voici comment ils s'y prennent et j'en ai vu l'usage depuis vingt ans devenir d'année en année plus général. Chaque cultivateur met de côté un morceau de terre, soit un ou deux acres, selon le nombre de ses animaux; pour le “blé semé;” ce doit être de la bonne terre, ou bien il prend un morceau de pré où l'herbe a été gelée; il le laboure autant qu'il le peut, et il le herse suffisamment il y sème ensuite avec un semoir du blé d'Inde (maïs) dans la proportion de 3 minots à l'acre anglais. Cette semence peut se faire, en aucun temps, depuis le premier de juin à aller au dix de juillet. S'il n'a pas de semoir, il le sème à la main et le herse ensuite, ce qui est tout aussi avantageux.

“Le principal, c'est d'avoir de la bonne terre. N'importe quel blé-d'Inde peut servir pourvu qu'il soit bon. Dans ce pays-ci, où le blé-d'Inde n'est pas semé en grande quantité, il serait bien de l'acheter dans les magasins de graines, où l'on serait certain de l'avoir bon. Après que la graine aura été semée, il sera bon d'y passer un rouleau, ce qui aplannerait la surface et empêcherait la graine d'être mangée par les oiseaux. (Ce blé-d'Inde peut être acheté chez W. Evans, marché Ste. Anne, à Montréal).

“Après la semence, on n'aura plus besoin de s'en occuper, jusqu'à la fin de septembre, avant les pluies d'automne, alors qu'on devra le récolter. Par ce temps là le blé d'Inde aura atteint une bonne hauteur, soit deux ou trois pieds, et comme on ne l'emploie que pour fourrage, on peut le couper dès qu'il aura atteint la hauteur désirée. Comme de raison, il ne porterait pas alors d'épis.

“La récolte doit se faire dans un temps sec. Le blé d'Inde peut être mis debout en paquet pour sécher. Le cultivateur juge-